
Programme

Bilan de compétences

INFORMATIONS CLÉS

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Public visé : Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle, définir un projet d'évolution ou envisager une reconversion.

Nombre de participant : 1 participant maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier et valoriser ses compétences,
- Analyser ses motivations et ses aptitudes,
- Construire un projet professionnel réaliste,
- Elaborer un plan d'action personnalisé,
- Développer son autonomie dans la gestion de carrière
- Mettre en œuvre les démarches nécessaires à son évolution ou sa reconversion professionnelle.



Description

Résumé :

Le bilan de compétences est encadré par les articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail. Il a pour objet de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Phase 1 : Phase Préliminaire

- Formaliser les attentes professionnelles.
- Définir des objectifs d'évolution réalistes.
- S'engager dans une démarche de réflexion professionnelle.

Phase 2 : Phase d'investigation

Analyse du parcours professionnel :

- Analyser son parcours professionnel.
- Identifier ses compétences transférables.
- Valoriser ses expériences.



Identification des compétences :

- Mieux connaître ses compétences.
- Évaluer son potentiel professionnel.
- Identifier ses axes de progression.

Motivations, valeurs et intérêts professionnels :

- Mieux se connaître.
- Identifier ses moteurs professionnels.
- Prendre en compte ses valeurs dans ses choix de carrière.

Aptitudes et personnalité professionnelle :

- Développer la confiance en soi.
- Identifier ses atouts professionnels.
- Comprendre son mode de fonctionnement.

Exploration des pistes professionnelles :

- Effectuer des recherches métiers.
- Évaluer différentes options professionnelles.
- Identifier des perspectives d'évolution.

Validation du projet professionnel :

- Prendre des décisions éclairées.
- Évaluer la faisabilité d'un projet.
- Construire un projet cohérent.

Construction du plan d'action :

- Planifier un projet professionnel.
- Organiser sa démarche d'évolution.
- Mobiliser les ressources adaptées.

Phase 3 : Phase de conclusion

- Argumenter son projet professionnel.
- Formaliser une stratégie d'évolution.
- Piloter son parcours professionnel.

MODALITÉS D'ORGANISATION & ÉVALUATION

**Modalités pédagogiques**

- Entretiens individuels personnalisé en face à face par un consultant référent.
- Questionnement guidée et analyse réflexive du parcours
- Travaux personnels entre les séances
- Restitution et échanges autour des résultats des investigations
- Recherche documentaire sur les métiers, secteurs d'activité et formations.
- Élaboration progressive du projet professionnel et du plan d'action.



Moyens et supports pédagogiques

- Tests de personnalité, de motivation, d'intérêts professionnels et de compétences.
- Documentation métiers et formations, Ressources numériques et sites spécialisés.
- Ordinateur, connexion internet et outils de visioconférence.
- Livret d'accompagnement permettant le suivi du bénéficiaire tout au long du parcours
- Livrable :
 - Document de synthèse personnalisé conforme aux dispositions de l'article L.6313-4 du Code du travail.
 - Plan d'action détaillé pour la mise en œuvre du projet professionnel.



Modalités d'évaluation et de suivi

L'évaluation est réalisée tout au long du bilan de compétences au travers :

- D'un entretien de positionnement en début de parcours permettant d'identifier les besoins, attentes et objectifs du bénéficiaire.
- D'exercices d'auto-évaluation et d'analyse du parcours professionnel.
- De questionnaires, outils et tests d'exploration des compétences, aptitudes, motivations et valeurs professionnelles.
- De la validation progressive des acquis et des pistes professionnelles envisagées lors des entretiens individuels.
- De l'élaboration et de la présentation d'un projet professionnel argumenté.
- De la construction d'un plan d'action personnalisé intégrant les étapes de mise en œuvre du projet.

Modalités de suivi :

- Feuilles d'émargement signées à chaque séance.
- Entretiens individuels avec un consultant référent.
- Travaux et réflexions réalisés entre les séances.
- Remise d'un document de synthèse personnalisé en fin de bilan conformément à la réglementation en vigueur.
- Questionnaire de satisfaction en fin d'accompagnement.
- Un entretien de suivi à 6 mois permettant de faire le point sur l'avancement du projet professionnel et les actions engagées.



Informations sur l'admission

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant le début du parcours.



Informations sur l'accessibilité

Une attention particulière est portée à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Des aménagements peuvent être proposés selon les besoins. Pour accompagner les personnes en situation de handicap, vous pouvez prendre contact avec notre référente Handicap pour étudier les conditions d'adaptation de la formation.